



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Affichage municipal du*  
*25 Septembre 2012 au*  
*31 Octobre 2012 inclus*

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Bordeaux, le 19 septembre 2012

*Le Maire,*  
*François CAZIS*

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de l'Aquitaine

Service Climat Energie

Nos réf. : EN 2012 / 9018-0596

Affaire suivie par : Alain LEMAINQUE

alain.lemainque@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 05 56 93 32 70 – Fax : 05 56 24 84 04

Courriel : sce.dreal-aquitaine@developpement-durable.gouv.fr

*Mairie*

*Mairie annexe*

*Site internet de la Ville*



**Objet :** HTA centrale photovoltaïque Caudos 2 situé sur les communes de Mios, Le Teich et Biganos

## APPROBATION D'OUVRAGE DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

**Le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code de l'énergie,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 421-1, L 422-1, L 422-2, R 422-2,

**VU** le décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques,

**VU** l'arrêté du 17 mai 2001 déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique,

**VU** le dossier de demande d'approbation de l'ouvrage cité en objet présenté à la date du 1er août 2012 et complété le 30 août 2012 par ERDF, Site Ingénierie du Bassin d'Arcachon, 63 avenue de la Côte d'Argent, 33380 BIGANOS,

**VU** la consultation à laquelle il a été procédé sur ce dossier par le pétitionnaire,

**VU** les avis formulés et les accords réputés donnés

## APPROUVE

préalablement à son exécution, le projet présenté le 1er août 2012 sous le numéro D326/103950 par ERDF, Site Ingénierie du Bassin d'Arcachon, 63 avenue de la Côte d'Argent, 33380 BIGANOS.

La présente approbation sera affichée dans les mairies des communes concernées.

COPIE de la présente approbation est adressée à Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde.

Pour le Directeur,  
Le Chef du Service,



Alain LEMAINQUE